



Vente de bien immobilier annulée

Par **sebv31**, le **24/12/2008** à **18:37**

Bonjour,

J'ai un souci et je me demande ce qu'il est juridiquement possible de faire. J'ai actuellement un bien immobilier en vente, j'ai signé un sous seing privé (pas sur que cela s'appelle comme ça, c'était directement avec l'agence sans passer par le notaire) début septembre, l'acheteur n'a engagé aucune somme, un courtier ayant indiqué que l'acheteur n'aurait aucune difficulté à obtenir son prêt. Courant octobre, nous avons signé un nouveau document, car la mère de l'acheteur s'est portée caution. L'agence immobilière m'a contacté fin novembre pour m'annoncer que l'acheteur n'a pu avoir le crédit. J'ai donc demandé un justificatif de la banque, que je n'ai toujours pas reçu malgré de multiples demandes.

Que puis je faire pour obtenir ce justificatif et ai-je un recours dans le cas ou la situation ne serait pas "claire" ? Que me conseillez vous de faire ?

Merci d'avance de votre réponse.